

QUESTIONS / EXIGENCES	DECRÉ DE CONFORMITÉ À L'EXIGENCE				Pondération de la question	Note obtenue	Note pondérée	Note pondérée maximale
	0	1	2	3				
A) THEORIE DU CHANGEMENT	0	1	2	3				
1. Définition des objectifs généraux	0	1	2	3		RÉSULTAT (%) - A	26	/30
						TOTAL RÉSULTAT (A1)	10	/12
1. Le fonds se donne-t-il clairement des objectifs de transformation durable dans ses documents supports?	Non, les documents supports n'évoquent pas d'objectifs de transformation durable ou les mentionnent avec une certaine ambiguïté		Oui, les documents supports stipulent clairement que les investissements dans le fonds visent à contribuer à un ou plusieurs objectifs de transformation durable	1		2	2,00	/2
2. Comment est décrit et justifié chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont pas décrits	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits en lien avec des cibles précises issues des cadres de référence (par exemple les 164 cibles des 17 ODD)	1		2	2,00	/2
3. Le fonds dérive-t-il des objectifs spécifiques pour chacun des émetteurs investis en lien avec ses objectif généraux de transformation durable ?	Non, l'objectif général n'est pas décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs, les objectifs étant alignés avec un scénario de référence quand celui-ci existe	1		0	0,00	/2
4. Comment d'autres fonds concurrents couvrent-ils le besoin auquel répond chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente)	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont que partiellement couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont peu ou mal couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un besoin crucial d'augmenter le volume de solutions offertes	1		2	2,00	/2
4.1 Pour répondre aux objectifs de transformation durable visés, le fonds propose-t-il une solution originale ou innovante ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs. Elle a en outre le potentiel d'être largement dupliquée et de constituer un nouveau type de stratégie dans la mesure où elle n'implique pas de barrières à l'entrée importantes (ex: un fonds d'engagement autour des ODD)	0		2	0,00	
5. Le fonds se donne-t-il l'objectif explicite d'avoir de l'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds n'évoque pas la notion d'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux)		Oui, dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.	1		2	2,00	/2

Commentaires
LFR Inclusion Responsable ISR est un fonds actions dont au moins 90 % des actifs sont sélectionnés selon une double exigence : - Mise en œuvre d'une politique active en faveur de l'accueil, de l'intégration et/ou de la rétention des personnes en situation de handicap et/ou dont les produits et services favorisent concrètement l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation de handicap ; - Application de notre méthodologie ISR qui combine une analyse extra-financière approfondie avec une recherche de performance financière durable. Cette approche reflète notre conviction qu'un engagement concret en matière d'inclusion favorise la performance globale et durable des entreprises. La thèse d'impact du fonds, exposée dans la théorie du changement et le prospectus (disponibles sur notre site internet), est la suivante : « accélérer l'inclusion durable des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel ». Cette thèse se traduit par un objectif d'impact à long terme : réduire les inégalités d'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap. Elle s'applique à l'ensemble des investissements du fonds. Nous avons décidé de répondre à la grille d'évaluation du potentiel d'impact des actions cotées car la poche cotée représente au moins 75 % du portefeuille.
L'objectif de transformation durable poursuivi par le fonds est présenté et justifié dans la Théorie du Changement du fonds (disponible sur notre site internet). Une partie est dédiée à la chaîne des impacts, où nous expliquons de manière détaillée comment nos actions contribuent directement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Nous avons identifié deux ODD prioritaires avec des cibles spécifiques : ODD 8, cible 8.5, et ODD 10, cible 10.2. Deux autres ODD sont également concernés à un degré moindre : ODD 3 et ODD 4. Des détails supplémentaires sont disponibles dans la Théorie du Changement, précisant les axes d'action possibles et les résultats attendus pour chacun de ces ODD.
Le fonds ne définit pas, à ce stade, d'objectifs de transformation durable spécifiques pour chaque émetteur pris individuellement. En revanche, il s'appuie sur un objectif global de transformation durable défini au niveau du fonds, auquel l'ensemble des émetteurs en portefeuille est soumis. Dans ce cadre, l'analyse se concentre sur la contribution de chaque émetteur à cet objectif global, en évaluant leur trajectoire, leurs engagements et leurs pratiques en matière d'inclusion et de handicap. Cette approche permet d'assurer la cohérence globale du portefeuille avec l'objectif de transformation durable du fonds. Dans le cadre de nos prochaines démarches, nous souhaitons également cibler un nombre restreint d'entreprises (en priorité celles les moins avancées sur le sujet), afin de définir des objectifs spécifiques pour chacune d'entre elles. La réponse à cette question sera donc amenée à évoluer à l'issue de cette démarche.
À ce stade de nos recherches, nous avons identifié un seul fonds spécifiquement positionné sur la thématique du handicap et répondant à un objectif d'investissement dédié : le fonds Rothschild & Co 4Change Inclusion & Handicap. Ce fonds vise à favoriser l'émergence d'une société plus inclusive, avec une attention particulière portée aux personnes en situation de handicap. Les besoins adressés par cet objectif de transformation durable restent aujourd'hui très peu couverts par les fonds concurrents. Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre par Rothschild & Co se distingue de la nôtre. Notre approche repose sur plusieurs leviers complémentaires : l'application d'une méthodologie ISR combinant une analyse extra-financière approfondie avec la recherche d'une performance financière durable ; l'envoi annuel d'un questionnaire propriétaire « Handicap au travail » à l'ensemble des entreprises de notre univers d'investissement permet de suivre dans le temps l'évolution de la mise en œuvre de leurs politiques en matière de handicap, et d'intégrer ces données au sein de notre base 2iD® (Inclusion Indicators Database) ; l'investissement direct dans des entreprises proposant des solutions et/ou services en lien direct avec les personnes en situation de handicap ; ainsi qu'un engagement actionnarial renforcé, matérialisé par de nombreux échanges avec les sociétés en portefeuille. À cet égard, plusieurs entreprises rencontrées ont indiqué ne jamais avoir fait l'objet de sollicitations aussi ciblées de la part d'investisseurs sur la thématique spécifique du handicap. Notre interaction directe avec les responsables en charge des enjeux d'inclusion et de handicap au sein des entreprises nous permet d'affiner notre analyse de leurs actions, tout en identifiant plus précisément les axes d'amélioration potentiels.
L'OPC propose une approche innovante conciliant investissement responsable et engagement actionnarial renforcé. Il investit à la fois dans des entreprises proposant des produits et/ou services apportant des solutions directes aux personnes en situation de handicap, tout en mettant en œuvre un engagement structuré auprès des sociétés en portefeuille. Cet engagement s'appuie notamment sur notre questionnaire propriétaire « Handicap au travail », intégré à l'analyse extra-financière, ainsi que sur un accompagnement personnalisé reposant sur des recommandations ciblées. Une attention particulière est portée aux entreprises les moins avancées sur ces enjeux, afin de favoriser des progrès concrets. Cette combinaison d'investissement thématique et d'engagement actif permet à l'OPC de proposer une solution originale et différenciante, à ce jour peu présente au sein de l'offre concurrente.
Dans nos documents de référence, qu'ils soient juridiques ou commerciaux, il est précisé que l'investissement dans le fonds vise à générer un impact, en mettant notamment l'accent sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure. Le fonds démontre ainsi sa contribution effective au changement au sein des entreprises en portefeuille.

6. Le fonds ambitionne-t-il de mettre en place des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs choisis au-delà du ou des objectifs de transformation durable ciblés ? (QUESTION QUALIFIANTE)		Non, le fonds n'évoque pas dans ses documents supports son ambition de suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis	Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante)	1	2	2,00 /2
2. Définition des actions déployées par l'institution financière pour atteindre les objectifs (i.e. causer les changements recherchés)		0	1	2	3	TOTAL RÉSULTAT (A2) 16 /18
7. Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont-elles décrites dans les documents supports ? (QUESTION QUALIFIANTE)		Les actions pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas décrites	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière rapide	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière détaillée	-	2 4,00 /4
8. Parmi la liste suivante, veuillez choisir les actions de contribution planifiées et les actifs sous gestion couverts (à noter en colonne N). Vous pouvez vous référer à la notice explicative pour une présentation des différentes actions de contribution.						
1. Apport d'un capital flexible 2. Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante 3. Apport d'un soutien non-financier 4. Engagement actionnarial 5. Signalement de l'importance de l'impact (signaux de marché) 6. Signalement de l'importance de l'impact (signaux autres)		Pas d'action	Au moins 1 action planifiée de signalement (actions 5 et 6)	Au moins une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)	Plus d'une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)	1 3 3,00 /3
8.1. Le fonds utilise-t-il d'autres "mécanismes d'impact" que ceux décrits ci-dessus ? Si oui, les décrire. (QUESTION BLANCHE)		Non, le fonds n'utilise aucun autre mécanisme d'impact	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact mais pour l'instant il n'existe pas de preuve empirique de leur efficacité	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact et il existe des preuves empiriques de leur efficacité	0	0 0,00 0
9. Le fonds justifie-t-il les actions envisagées (dans les questions 7 et 8) par la recherche d'additionnalité? (QUESTION QUALIFIANTE)		Non, le fonds présente les actions déployées dans ses documents supports sans suggérer qu'elles lui permettront d'avoir un effet additionnel	Oui, dans ses documents supports le fonds justifie les actions déployées par leur potentiel à générer de l'additionnalité	1	2	2,00 /2
10. Comment les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont-elles décrites ?		Aucune chaîne causale n'est présentée, la contribution du fonds aux objectifs n'est pas explicitée	Une chaîne causale simplifiée est présentée à l'échelle du fonds	Plusieurs chaînes causales détaillées sont présentées, avec une granularité poussée (par objectif, par secteur ou par entreprise)	1	2 2,00 /2
11. Comment sont décrits les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement ?		Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds ne sont pas décrits	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont évoqués de manière très générale à l'échelle du fonds	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour des sous-parties du portefeuille (par exemple, par secteur)	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour chaque émetteur	1 2 2,00 /3
12. Y a-t-il un plan d'action mis en place pour gérer et/ou corriger ce lien de dépendance aux facteurs externes ?		Un plan d'action n'a pas été élaboré pour gérer la dépendance	Une ou plusieurs actions sont évoquées mais ne font pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	Un plan d'action systématique a été mis en place avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	1	1 1,00 /2

Le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante). Ainsi, l'OPC met en oeuvre des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs en portefeuille avec différents leviers :

- Filtre d'exclusion : ce filtre vise à exclure du portefeuille les entreprises exerçant des activités dans des secteurs présentant de fortes externalités négatives ou faisant l'objet de controverses significatives sur les volets ESG.
- Filtre de scoring ESG : à l'issue d'une analyse extra-financière approfondie des entreprises sur les dimensions E, S et G, un score global est attribué afin de déterminer leur éligibilité à l'investissement. Ce scoring intègre notamment les Principales Incidences Négatives (PAI) et permet de garantir un niveau d'exigence minimal au regard des risques associés. Il est actualisé au moment de l'investissement, puis une fois par an pour au moins 90 % du portefeuille.
- Filtre d'impact & handicap : ce filtre repose principalement sur les réponses à notre questionnaire propriétaire « Handicap au travail », dont les résultats sont agrégés dans un score handicap interne sur 200. Une entreprise est considérée comme éligible lorsque son score est supérieur ou égal à 50/200. Au moins 90 % des entreprises en portefeuille doivent ainsi atteindre ce seuil, traduisant l'existence d'une politique active en faveur de l'accueil, de l'intégration et de la rétention des personnes en situation de handicap, ou la proposition de produits et/ou services directement liés à ces enjeux. Le fonds se réserve toutefois la possibilité d'investir jusqu'à 10 % du portefeuille dans des entreprises présentant un score inférieur ou une politique encore émergente, à condition qu'elles fassent état d'engagements crédibles et d'une trajectoire d'amélioration clairement identifiée.
- Filtre suivi des controverses : l'ensemble des entreprises fait l'objet d'un suivi continu afin d'identifier toute controverse potentielle les concernant et de prévenir les externalités négatives associées. Un processus d'escalade, clairement défini dans nos politiques internes, est mis en oeuvre et peut, en dernier recours, aboutir à une décision de désinvestissement.
- Filtre engagements : notre engagement actionnarial, notamment à travers l'exercice de nos droits de vote, vise à contribuer à la limitation des externalités négatives.
- Filtre superperformance indicateurs : l'OPC a pour objectif de surperformer son indice de référence sur deux indicateurs. Un indicateur environnemental : il s'agit de l'intensité carbone des scopes 1 + 2. Un indicateur social : il s'agit de la fréquence des accidents de travail.
- Filtre investissement durable : en 2025, 100 % des investissements réalisés par l'OPC étaient des investissements durables, au sens du règlement SFDR. À cet effet, le fonds veille à ce qu'aucune valeur du portefeuille ne génère de préjudices environnementaux et/ou sociaux significatifs.
- Filtre PAI : chaque année, les Principales Incidences Négatives (PAI) sont évaluées afin de suivre et de vérifier les externalités négatives des entreprises du portefeuille. Ce processus permet au fonds de s'assurer que les risques ESG

Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont décrites de manière détaillée dans les documents supports (notamment Théorie du Changement et Prospectus).

Les actions de contribution planifiées par le fonds sont les suivantes :

- 2 (Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante) : le fonds prévoit d'investir dans des entreprises qui proposent des produits et/ou services à l'intention direct des personnes en situation de handicap. Pour une partie de ces entreprises, cela concerne des petites à moyenne capitalisation, un marché de capitaux où l'offre est insuffisante
- 4 (Engagement actionnarial) : notre engagement se manifeste à la fois à travers notre campagne annuelle 2iD® et grâce à l'identification d'axes d'amélioration pour les entreprises, ainsi qu'à nos échanges réguliers avec celles-ci.
- 5 (Signalement de l'importance de l'impact - signaux de marché) : le fonds adopte une approche d'investisseur de long terme, avec des prises de participation durables au capital des entreprises. Cette approche constitue un signal de marché fort adressé aux émetteurs : elle reflète la confiance accordée à la stratégie et à l'impact des entreprises sélectionnées, ainsi que notre volonté de les accompagner dans la durée.
- 6 (Signalement de l'importance de l'impact - signaux autres) : Le fonds contribue au développement de l'investissement à impact en participant à des groupes de travail spécialisés et entend poursuivre ses efforts pour progresser dans ce domaine.

Le fonds n'utilise pas d'autres mécanismes d'impact que ceux décrits à la question précédente.

Toutes les actions mentionnées précédemment s'inscrivent pleinement dans notre démarche d'additionnalité et sont détaillées dans notre Théorie du Changement (accessible sur notre site internet).

Les chaînes causales sont décrites en détail dans la Théorie du Changement. Nous y présentons les actions du fonds, les impacts attendus, les enjeux sociaux ciblés ainsi que la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) concernés. Dans notre rapport d'impact, une présentation plus approfondie sera fournie, incluant des exemples concrets d'entreprises, les actions mises en oeuvre, ainsi que les résultats et impacts obtenus.

Les facteurs externes influençant le succès de la Théorie du Changement sont présentés de manière détaillée à l'échelle sectorielle. Grâce à notre base de données propriétaire (2iD®), nous sommes en mesure d'effectuer des comparaisons par secteur d'activité et d'en analyser les spécificités. À noter aussi que les facteurs externes, ainsi que les limites du fonds, sont détaillés dans notre Théorie du Changement (disponible sur notre site internet).

Comme mentionné à la question précédente, les principaux facteurs externes sont décrits dans notre Théorie du Changement (disponible sur notre site internet). Le fonds met en oeuvre, à travers plusieurs actions, un plan visant à réduire sa dépendance à ces facteurs externes. Notre processus d'échanges avec les entreprises, notre participation à des initiatives de place, notre campagne annuelle de questionnaires dédiée notamment au handicap, ainsi que la réalisation de fiches d'impact en lien direct avec ces enjeux, contribuent dans une certaine mesure à mieux gérer et atténuer cette dépendance. À ce stade, il n'existe pas encore d'échéancier de suivi précis, et ce dispositif reste perfectible. C'est pourquoi nous ne nous attribuons pas l'ensemble des points sur cet aspect.

13. Comment les actions déployées pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives sont-elles décrites ?	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement ne sont pas décrites.	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont évoquées par le fonds mais ne sont pas décrites de manière détaillée	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée: le fonds fournit la méthodologie de l'analyse de matérialité et décrit la procédure d'engagement autour des externalités négatives matérielles	1	2	2,00 /2	Les actions mises en œuvre pour identifier, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives sont décrites dans plusieurs documents de référence, tels que le Code de Transparence, la Politique d'Engagement et de gestion des controverses, la Politique d'Exclusion, ainsi que le rapport PAI. Tous ces documents sont accessibles librement sur notre site internet.				
B) MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE				0	1	2	3	RÉSULTAT (%) - B	18	/27	
14. Avec quelle systématité les émetteurs choisis répondent-ils aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Moins de 50% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 50% et 70% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 70% et 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Plus de 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	2	3	6,00 /6	100 % des entreprises en portefeuille sont alignées avec l'objectif et la stratégie du fonds. Pour rappel, au moins 90 % des entreprises doivent disposer d'une politique active en faveur de l'accueil, de l'intégration et de la rétention des personnes en situation de handicap, ou proposer des produits et services directement liés à ces enjeux. Le fonds se réserve toutefois la possibilité d'investir jusqu'à 10 % du portefeuille dans des entreprises dont la politique est encore émergente, mais présentant des engagements crédibles et une trajectoire d'amélioration clairement identifiée. Ces critères garantissent que l'ensemble du portefeuille contribue à la stratégie et à l'objectif du fonds, qui est d'« accélérer l'inclusion durable des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel ».			
15. Avec quelle intensité le fonds actionne-t-il les mécanismes d'impact les plus pertinents pour sa classe d'actifs (actions cotées) ?									8,00 /18		
15.1 ENGAGEMENT ACTIF - Le fonds a-t-il une politique d'engagement actionnarial active concernant les objectifs de transformation durable visés qui incorpore une stratégie d'escalade détaillée ?				Non, le fonds n'a pas de politique d'engagement actionnarial active en relation avec ses objectifs de transformation durable ou, s'il e a une, ne communique pas sur sa stratégie d'escalade	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active et fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixation des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc.)	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active, fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixations des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc.) et communique des statistiques au niveau du portefeuille sur l'état d'avancement de ses actions d'engagement au regard de sa stratégie d'escalade	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active, fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixations des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc.), communique des statistiques au niveau du portefeuille sur l'état d'avancement de ses actions d'engagement au regard de sa stratégie d'escalade et fournit des exemples d'engagements passés ou en cours pour les différents niveaux d'escalade	1	3	3,00	Le fonds applique une politique d'engagement actionnarial active. Sa politique d'engagement décrit en détail le processus d'escalade et sa temporalité, comprenant l'initiation du dialogue, son renforcement, la mise sous surveillance, et l'exclusion pouvant aller jusqu'au désinvestissement. Cette politique est disponible sur notre site internet. Chaque année, le fonds publie un rapport d'engagement faisant état de l'avancement des actions et de l'ensemble des initiatives menées au cours de l'année, regroupées par différents segments, dont un segment spécifique à l'objectif du fonds en matière de handicap. Ce rapport est disponible sur notre site internet.
15.2 COMPORTEMENT EN AG - Le fonds et la société de gestion dans son ensemble adoptent un comportement lors des assemblées générales en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés par le fonds ?				Non, le fonds ou la société de gestion n'applique pas une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés.	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés ET ii) justifie tous ses votes OU ii) soumet régulièrement lors des AG des résolutions concernant les objectifs de transformation durable du fonds et/ou mène des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs (au moins trois fois par an)	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés ET justifie tous ses votes ET soumet régulièrement lors des AG des résolutions concernant les objectifs de transformation durable du fonds et/ou mène des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs (au moins trois fois par an)	1	2	2,00	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote alignée avec l'objectif du fonds, et justifient l'ensemble de leurs votes dans le rapport de vote disponible sur notre site internet. Compte tenu de la taille actuelle de la société de gestion, nous ne soumettons pas de résolutions lors des assemblées générales.
15.3 ENGAGEMENT COLLABORATIF - Le fonds participe-t-il activement à des actions d'engagement collaboratif (via des coalitions d'investisseurs) concernant les objectifs de transformation durable visés ?				Non, le fonds ne participe pas à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés	Oui, le fonds participe à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sans fournir de détails sur leur fréquence	Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 20% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte-parole de coalitions d'investisseurs (entre 0 et 3 par an)	Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 30% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte-parole de coalitions (>3 par an)	2	1	2,00	Le fonds participe à des actions collectives d'engagement aux côtés d'autres investisseurs, en lien avec les objectifs de transformation durable visés. Il ne fournit toutefois pas de détails sur leur fréquence, celle-ci étant variable. À titre d'exemple récent, nous avons pris part à un groupe de travail consacré au handicap, réunissant plusieurs investisseurs, dans le cadre duquel des engagements ont été menés auprès de différentes sociétés issues de divers secteurs d'activité. Cette initiative était directement alignée avec l'objectif de transformation durable poursuivi par le fonds.
15.4 SIGNAL DE MARCHÉ - Le fonds applique-t-il une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable susceptible d'avoir une incidence significative sur les prix des actifs financiers et, par conséquent, d'influencer le comportement des émetteurs ?				Non, le fonds n'applique pas de politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière (faisant intervenir une sélection positive, négative ou thématique des émetteurs) en lien avec ses objectifs de transformation durable qui, si elle était répliquée par de nombreux autres intervenants, serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers, et par conséquent de changer le comportement des émetteurs.	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs (le fonds et les autres fonds appliquant une stratégie très similaire - voir notice - représentent ensemble plus de 5% de la capitalisation des entreprises investies ou le fonds peut démontrer, en s'appuyant sur des travaux rigoureux, que ses décisions d'allocation de capital ont débouché sur une hausse de 10% au moins du cours des entreprises investies ou d'une baisse de 10% des entreprises exclues).	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est susceptible d'avoir un effet très significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs (le fonds et les autres fonds appliquant une stratégie très similaire - voir notice - représentent ensemble plus de 10% de la capitalisation des entreprises investies ou le fonds peut démontrer, en s'appuyant sur des travaux rigoureux, que ses décisions d'allocation de capital ont débouché sur une hausse de 20% au moins du cours des entreprises investies ou d'une baisse de 20% des entreprises exclues).	1	1	1,00	Le fonds applique une politique d'allocation de capital en lien avec l'objectif de transformation durable qui, si elle était répliquée par de nombreux autres intervenants, serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers, et par conséquent de changer le comportement des émetteurs. À ce jour, il n'est pas possible, à notre échelle, de mesurer l'impact précis de notre politique d'allocation de capital. Pour le fonds, cette politique cible à la fois les entreprises ayant un impact direct, en proposant des produits et/ou services destinés aux personnes en situation de handicap, et celles disposant d'une politique active en faveur de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de ces personnes. Cette allocation de capital contribue à atteindre l'objectif de transformation durable défini par le fonds.

16. Quelles actions le fonds met-il en place pour maîtriser les externalités négatives associées à ses investissements (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le fonds ne maîtrise pas les externalités négatives associées à ses investissements au-delà des objectifs de transformation durable visés	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut, au minimum, le dialogue avec les émetteurs et le vote en AG d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles. En plus, le fonds pose aux émetteurs des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles susceptibles de remettre en cause son soutien au management en AG.	1	1	1,00	2	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles. Cet engagement inclut, au minimum, le dialogue avec les émetteurs et l'exercice des droits de vote en assemblée générale, de manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités. Un processus d'escalade est défini pour structurer le dialogue, tandis que les actions de vote sont mises en œuvre en fonction des résolutions proposées. Pour davantage de détails sur la prise en compte des externalités négatives associées aux investissements du fonds, vous pouvez vous référer à la question 6 de la grille du potentiel d'impact.		
17. Le fonds applique-t-il une stratégie particulière qui veille à la matérialisation et la pérennisation de son impact/contribution (durée d'investissement minimale, choix du moment de sortie, choix du repreneur, etc.) ?	Non	Oui, et cette stratégie particulière est détaillée dans les documents support du fonds	1	2	2,00	2	Le fonds applique une stratégie particulière qui veille à la matérialisation et la pérennisation de sa contribution. Dans notre Théorie du Changement, nous consacrons une section à l'adoption d'une approche d'investisseur de long terme. Le fonds s'inscrit dans une logique d'investissement patient, avec des prises de participation durables au capital des entreprises et un faible turnover du portefeuille, traduisant une volonté de maintien des positions dans le temps. Cette approche constitue un signal de marché fort adressé aux émetteurs : elle reflète la confiance accordée à la stratégie et à l'impact des entreprises sélectionnées, ainsi que notre volonté de les accompagner dans la durée. En privilégiant cet horizon de long terme, nous renforçons la crédibilité de notre démarche d'impact et notre capacité à contribuer concrètement aux transformations des entreprises.		
18. Quels moyens le fonds alloue-t-il à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ?	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analystes, responsable engagement, etc.).	1	1	1,00	2	L'équipe de gestion dispose de sources d'information externes relatives à l'impact des émetteurs, notamment via des contacts directs avec des interlocuteurs en charge des enjeux d'inclusion et de handicap au sein des entreprises, ainsi que grâce à l'accès à des travaux de recherche spécialisés sur ces thématiques. Il s'appuie également sur des ressources internes pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, avec un pôle ISR dédié en partie à ces enjeux. Les gérants, également analystes, participent activement aux démarches d'engagement, aux côtés du pôle ISR de la société de gestion. Il convient toutefois de noter que les moyens demeurent proportionnés à la taille de la société de gestion. Néanmoins, tout est mis en œuvre afin d'assurer une exécution rigoureuse et efficace de la stratégie du fonds.		
C) SUIVI DES RÉSULTATS	0	1	2	3	RÉSULTAT (%) - C	22	/50		
1. Procédure de suivi des résultats. Par résultat, on entend changement entre la situation avant investissement et celle après investissement. Une situation préexistante ne peut être considérée un comme étant un résultat.					TOTAL RÉSULTAT (C1)	14	/15		
19. Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ?	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 90% des actifs sous gestion	Oui, pour plus de 90% des actifs sous gestion	1	2	2,00	/2	Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est réalisé. En 2025, cela concernait 100 % du portefeuille. Notre politique prévoit une mise à jour au moins annuelle et stipule que celle-ci doit couvrir au minimum 90 % du portefeuille.		
20. Un suivi des évolutions relatives (par rapport à des objectifs spécifiques fixés ex ante par le fonds, à des comparables ou à une tendance passée) des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 70% du portefeuille	2	2	4,00	/4	Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs est réalisé sur l'ensemble de la période de détention, pour toutes les entreprises en portefeuille, représentant plus de 70 % des actifs sous gestion. Des analyses ESG, incluant un volet spécifique au handicap, sont réalisées pour l'ensemble des sociétés, y compris celles n'ayant pas répondu à notre questionnaire « Handicap au travail ». Ces analyses préalables à l'investissement sont essentielles pour identifier les pratiques existantes, les objectifs des entreprises ainsi que les axes d'amélioration potentiels. Les entreprises les moins avancées font l'objet d'une attention particulière, afin de prioriser les actions d'engagement. Cette approche permet de maximiser la contribution du fonds à son objectif de transformation durable, dans une logique d'additionnalité, en ciblant en priorité les acteurs pour lesquels les progrès peuvent être les plus significatifs. Comme indiqué précédemment, au moins 90 % des sociétés font l'objet d'une révision annuelle de leur analyse ESG et handicap. Nous attendons par ailleurs une progression des scores ESG des entreprises dans le temps, traduisant l'amélioration de leurs pratiques et démontrant l'efficacité de notre stratégie d'investissement et d'engagement en matière de transformation durable. De plus, en lien avec l'objectif du fonds, nous anticipons des effets d'entraînement et une plus grande transparence des entreprises sur les thématiques du handicap et de l'inclusion.	
20.1 A quel niveau les conséquences des actions des entreprises du portefeuille sont-elles suivies ? (QUESTION BLANCHE)	Il n'y a pas de vérification des conséquences des actions des émetteurs, que ce soit au niveau des réalisations ou des résultats	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les réalisations (outputs)	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les résultats (outcomes)	0	2	0,00	Nous examinons les réalisations et les résultats des entreprises lors de la revue annuelle du portefeuille. Selon les conclusions de cette analyse, nos décisions d'investissement futures peuvent être ajustées. Cette évaluation est bien entendu adaptée à chaque entreprise et à ses engagements spécifiques.		
21. Comment l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des objectifs est-elle analysée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est rationalisée de manière plausible et/ou appuyée par des méthodes quantitatives ou qualitatives "basiques" (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 2 (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 3 ou plus (voir notice)	1	3	3,00	/3	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est évaluée en combinant un faisceau de preuves de niveau 3, tel que défini par la notice de la grille du potentiel d'impact créée par TIFD. Nous disposons d'une méthode quantitative « basique », qui consiste à comparer les résultats au regard de l'objectif du fonds. Cet objectif vise à améliorer la contribution des entreprises du portefeuille afin d'accélérer l'inclusion durable des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel. L'évolution des pratiques sur ce sujet est suivie et communiquée chaque année dans le rapport d'impact du fonds. Parallèlement, nous appliquons une méthodologie qualitative « structurée ». Le fonds ne se limite pas à des enquêtes ou interviews ; il mène un engagement approfondi, avec de nombreuses sollicitations auprès des équipes responsables des questions d'inclusion et de handicap dans chaque entreprise. Cet engagement couvre non seulement les sociétés présentes dans le fonds, mais également celles de notre univers d'investissement plus large, composé de plus de 300 entreprises, dépassant ainsi le seul périmètre du fonds. L'objectif ne se limite pas aux entretiens ; il inclut un processus complet comprenant des comparaisons sectorielles, l'analyse de l'évolution des pratiques dans le temps, et l'identification de pistes d'amélioration. Ces recommandations sont ensuite soumises aux entreprises, avec un accompagnement prioritaire des sociétés les moins avancées sur ces enjeux. Cette démarche est rendue possible grâce à notre base de données propriétaire 2iD®, qui permet de centraliser les informations sur les politiques handicap de plus de 300 entreprises depuis 2019.
21.1 Dans l'évaluation de son additionnalité, le fonds analyse-t-il les éventuels impacts indirects de ses investissements (par exemple, les effets de déplacement) ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui. Une procédure de suivi des éventuels effets indirects sur les concurrents est prise en compte dans l'analyse des résultats atteints.		0	0	0,00	Dans l'évaluation de son additionnalité, le fonds ne prend pas en compte les impacts indirects potentiels de ses investissements. Les limites du fonds sont détaillées dans la Théorie du Changement. À ce jour, aucune procédure spécifique de suivi des effets indirects n'a été mise en place, mais il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.		

22. Un processus d'amélioration continue des stratégies déployées et des actions réalisées est-il mis en place ?	Aucun processus d'amélioration continue n'est mis en place	Un processus d'amélioration continue est évoqué mais sans donner de détails	Un processus d'amélioration continue est en place, avec des points d'étape et des mesures correctives spécifiées	-	1	1	1,00 /2
23. Comment le suivi des externalités négatives (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) des émetteurs est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	La suivi des externalités négatives matérielles (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) n'est pas réalisé sur tous les émetteurs, ou le fonds ne fournit pas d'objectifs ciblés pour les externalités négatives matérielles pour chaque émetteur visé		Un suivi systématique des externalités négatives matérielles des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) est réalisé par rapport à des objectifs clairement identifiés pour chaque émetteur. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique (en lien avec les contraintes propres à la classe d'actifs du fonds), le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	-	1	2	2,00 /2
24. Un processus de contrôle interne ou externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats existe-t-il ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non		Oui		1	2	2,00 /2
2. Qualité des résultats observés	0	1	2	3	TOTAL RÉSULTAT (C2)		8 /15
25. Dans quelle mesure les résultats absolus (i.e., progression ou régression) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Les résultats ou objectifs ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié		Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats observés font ressortir une amélioration des résultats (environnementaux ou sociaux) évalués des entreprises investies par rapport à la situation avant l'investissement. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".		1	2	2,00 /3
26. Dans quelle mesure les résultats relatifs (i.e., par rapport à des comparables sectoriels, à la tendance passée ou aux objectifs spécifiques fixés par le fonds) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ?	Les résultats ou objectifs spécifiques ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié		Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".		2	3	6,00 /6
27. A quel point l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats observés est-elle démontrée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	Un rationnel convaincant ou un faisceau de preuves de niveau 1 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	Un faisceau de preuves de niveau 2 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	Un faisceau de preuve de niveau 3 ou plus (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	1	0	0,00 /3
27.1 Le fonds peut-il démontrer qu'en prenant en compte les effets indirects (comme les effets de substitution et de déplacement), les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés ? (QUESTION BLANCHE)	Non car aucune analyse des impacts indirects n'a été effectuée		Oui. Une analyse logique détaillée suggère qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	Une analyse scientifique ou quasi-scientifique conclut qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	0	0	0,00
28. Dans quelle mesure les externalités négatives des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable visés par le fonds) ont-elles été diminuées durant la période de détention du fonds ?	Le fonds n'a pas défini d'objectifs de réduction des externalités négatives (matérielles) pour chaque émetteur ou les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés n'ont été atteints durant la période de détention du fonds que pour une petite minorité (<30%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une minorité (> 30%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (> 50%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une grande majorité (> 70%) des émetteurs visés	1	0	0,00 /3
D) COMMUNICATION ET CREDIBILITE	0	1	2	3	RÉSULTAT (%) - D		7 /10

Un processus d'amélioration continue est mentionné, sans toutefois préciser de points d'étape ou de mesures correctives spécifiques. L'objectif principal du fonds reste l'amélioration des pratiques mises en place par les entreprises et la qualité de notre approche, notamment via un engagement ciblé. L'instauration de points d'étape formalisés pourrait, dans un premier temps, limiter notre capacité à atteindre les objectifs du fonds. Nous préférons d'abord développer pleinement notre démarche avant de mettre en place ce type de processus, d'autant plus compte tenu de la taille de la société de gestion.
Un suivi systématique des externalités négatives matérielles des émetteurs (au-delà de l'objectif de transformation durable du fonds) est réalisé pour chaque émetteur en portefeuille. Comme indiqué précédemment à la question 6, c'est l'ensemble de notre processus interne et notre démarche innovante qui permettant de suivre les externalités négatives. Chaque émetteur est concerné, avec des mises à jour régulières et adaptées à la situation spécifique de chacun.
À ce jour, le label ISR constitue un contrôle externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats.
En amont de chaque investissement, une analyse est réalisée selon notre méthodologie ISR. Dans le cadre de l'évaluation des émetteurs au sein de ce fonds spécifique, nous examinons également de manière approfondie la politique handicap des entreprises. À cet effet, un questionnaire dédié, intitulé « Handicap au travail », est adressé chaque année aux sociétés. Il permet de mesurer les actions et dispositifs mis en place en matière d'inclusion et de handicap. L'ensemble des données collectées est centralisé dans notre base de données propriétaire 2iDR, mentionnée précédemment. Bien que le suivi des résultats puisse encore être amélioré, nous pouvons affirmer que plus de 50 % du portefeuille présente une amélioration des performances, traduite par une progression du score par rapport à la situation initiale. Par ailleurs, pour un certain nombre d'entreprises, aucun recul ou progrès n'est encore observable. Cela s'explique par un changement stratégique récent du fonds, visant à mieux l'aligner avec sa nouvelle thématique et ses objectifs. Ces entreprises répondent pour la première année au questionnaire, et font également l'objet d'une première analyse et d'un premier investissement. Néanmoins, à ce stade, nous pouvons attester que plus de 50 % du portefeuille affiche une amélioration des résultats.
Bien que le suivi des résultats puisse encore être amélioré de notre côté, nous pouvons affirmer que, pour plus de 70 % du portefeuille, les résultats observés traduisent une performance supérieure à celle des comparables, ainsi qu'une amélioration par rapport aux tendances passées. Tout d'abord, s'agissant de nos deux indicateurs liés à la réglementation SFDR ainsi qu'aux deux indicateurs liés au label ISR, nous constatons une progression annuelle positive au niveau du portefeuille. Cette dynamique s'accompagne également d'une surperformance par rapport à l'indice de référence. Par ailleurs, concernant l'objectif spécifique lié au handicap, le fonds affiche également une performance supérieure à celle des comparables. Investissant de manière transversale dans l'ensemble des secteurs d'activité, le fonds privilégie des acteurs déjà leaders ou particulièrement engagés sur ces enjeux dans chaque secteurs d'activités. Cela se traduit mécaniquement par un constat simple : les entreprises en portefeuille occupent une position plus favorable que leurs pairs respectifs, ce qui se reflète à l'échelle de l'ensemble du portefeuille. Enfin, comme mentionné à la question précédente, nous observons également une amélioration des résultats par rapport à la situation initiale.
À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question, dans la mesure où la nouvelle stratégie du fonds est actuellement en cours de déploiement. L'additionnalité du fonds pourra être évaluée ultérieurement, d'autant plus que nous pourrions rencontrer des difficultés à démontrer dans quelle mesure elle a contribué à l'atteinte des résultats observés, et plus encore à en quantifier la part au regard des actifs sous gestion. Nous préférons donc adopter une approche mesurée dans notre réponse à cette question, au regard des attentes associées. Comme indiqué à la question 8, les actions de contribution prévues ont d'ores et déjà été définies. Il nous appartient, dans un second temps, d'en mesurer les résultats et de démontrer dans quelle mesure l'additionnalité du fonds se traduit concrètement dans les performances observées au sein des entreprises.
À ce jour, le fonds n'analyse pas encore les impacts indirects de ses investissements.
Le fonds n'a pas défini, à ce stade, d'objectifs spécifiques de réduction des externalités négatives pour chaque émetteur. Néanmoins, notre démarche d'engagement continu auprès des entreprises en portefeuille est susceptible de contribuer à leur réduction. À ce jour, il ne nous est toutefois pas possible de mesurer précisément l'impact de ces actions pour chaque émetteur concerné.

29. Comment le potentiel d'impact du Fonds est-il communiqué aux épargnants et investisseurs ?		Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs peut être perçu comme trop ambitieux par rapport à ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à impact sans valider (encore) toutes les conditions nécessaires pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée de mensongère ou de trompeuse.	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son potentiel de contribution significatif (score > 50%) de contribution à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à étayer son additionalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'adéquatée.	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son potentiel de contribution important (score > score minimum) à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à étayer son additionalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'adéquatée.	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à impact et valide bien toutes les conditions pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée d'adéquatée.	1	3	3,00 /3	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse : le fonds évoque son potentiel de contribution important (avec un score supérieur au score minimal exigé) à la transformation durable en précisant de manière assez claire et adaptée ses forces et faiblesses. Le fonds évoque par exemple les limites de ses actions transformatives. Le fonds se présente comme un fonds "à impact". Nous veillons à adopter une communication rigoureuse et adéquatée, afin d'éviter tout risque d'impact washing. Le positionnement du fonds principalement sur le marché secondaire constitue une contrainte réelle en matière de génération d'impact direct. C'est pourquoi le fonds reste vigilant et privilégie une communication mesurée sur ces sujets, en utilisant notamment des termes telles que « contribution à l'impact ».
30. Le fonds communique-t-il un rapport d'impact/contribution annuel accessible aux investisseurs ? (QUESTION QUALIFIANTE)		Non	Oui, et le rapport présente de manière détaillée les changements dans les résultats des émetteurs.	Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, et ii) une vue agrégée des actions de contribution/d'impact déployées par le fonds.	Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, ii) les actions déployées par le fonds émetteur par émetteur et, lorsque c'est possible, iii) la correspondance entre les deux.	1	2	2,00 /3	Le fonds communique dans son rapport annuel de contribution à l'impact des parties spécifiques sur les changements des résultats des émetteurs, mais aussi une vue agrégée des actions de contribution à l'impact déployés par le fonds.
31. La RSE de la société de gestion est-elle cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds ?		La société de gestion n'a pas mis en place de politique RSE ou la politique RSE de la société de gestion n'est pas cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds	La politique RSE de la société de gestion est cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds. Le fonds n'est pas une "anormale" dans la gamme de la société de gestion.			1	1	1,00 /1	La politique RSE de la société de gestion est pleinement alignée avec les objectifs de transformation durable du fonds, lequel s'inscrit naturellement dans la gamme et ne constitue en aucun cas une exception. Spécialiste de l'investissement responsable depuis sa création (comme en témoigne le nom même de La Financière Responsable), la société de gestion a développé une expertise reconnue en la matière. L'ensemble de ses fonds est labellisé, régulièrement distingué au fil du temps, et reflète une approche cohérente avec son ADN. Dans ce cadre, la politique RSE de la société de gestion est en parfaite adéquation avec les valeurs qu'elle promeut, et constitue un socle structurant qui guide l'ensemble de ses activités, ses choix d'investissement ainsi que ses pratiques d'engagement auprès des entreprises.
32. La rémunération des gérants du fonds est-elle dépendante des performances du fonds en matière d'impact ? (QUESTION QUALIFIANTE)		La rémunération des gérants du fonds implique une part variable laquelle est sans aucune indexation ou lien avec des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre) OU en l'absence de rémunération variable, les gérants ont des objectifs annuels personnels qui incluent des critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure aussi des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière non négligeable (voir notice) OU la rémunération des gérants du fonds n'implique aucune part variable et, si les gérants ont des objectifs annuels personnels, ceux-ci n'incluent pas de critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)	La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière substantielle (représentant entre 25% et 50% de la rémunération variable)	La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière très substantielle (représentant 50% ou plus de la rémunération variable)	1	1	1,00 /3	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière non négligeable avec une part inférieure à 25 % de la rémunération variable.
E) BONUS		0	1	2	3	RÉSULTAT (%) - D		1 /5	
33. Le fonds intègre-t-il un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit de projets d'intérêt général (associations, fondations...) ?		Non, le fonds n'intègre pas de mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à moins de 0,5% des encours en année "normale"	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à entre 0,5% et 1% des encours en année "normale"	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à plus de 1% des encours en année "normale"	1	0	0,00 /3	À ce jour, le fonds n'intègre pas de mécanisme de partage des frais de gestion. En revanche, des dons sont réalisés au profit d'associations, sans toutefois passer par un dispositif de redistribution des frais de gestion, ce qui ne relève pas du périmètre de la présente question.
34. Le fonds organise-t-il des événements de sensibilisation à l'impact ou au reporting d'impact pour les entreprises investies ?		Non, le fonds ne pratique pas ou très irrégulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations.	Oui, le fonds pratique régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 30% des participations détenues chaque année)	Oui, le fonds pratique très régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 50% des participations détenues chaque année)		1	1	1,00 /2	Le fonds mène régulièrement des initiatives à visée pédagogique auprès des entreprises en portefeuille. À ce stade, nous pouvons confirmer que ces actions concernent plus de 30 % des actifs investis. Elles se matérialisent principalement par les nombreux échanges que nous avons avec les équipes dédiées au sein des entreprises. Notre démarche se veut pédagogique, bienveillante et sans jugement, afin d'apporter des réponses adaptées aux enjeux rencontrés. Elle vise également à renforcer la sensibilisation des entreprises aux questions d'inclusion et de handicap. Compte tenu de la taille de la société de gestion, le fonds ne déploie pas encore d'événements dédiés à l'impact ni de dispositifs spécifiques de reporting d'impact à destination des entreprises en portefeuille. Il s'agit toutefois d'un axe d'amélioration identifié.

Position sur l'échelle

Section A	Théorie du changement (Max = 30)	26
Section B	Mise en œuvre (Max = 27)	18
Section C	Suivi des résultats (Max = 30)	22
Section D	Communication et crédibilité (Max = 10)	7
Section E	Bonus (Max = 5)	2
Score final	Total (Maximum = 100)	74